



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## **AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 341-2020**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n<sup>o</sup> 341-2020 amendant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Conformément à la loi, aux arrêtés ministériels numéros 2020-049<sup>e</sup> 2020-081 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au décret numéro 1020-2020, nous invitons toute personne intéressée à transmettre vos questions, des observations ou des commentaires, au plus tard le jeudi 7 janvier 2021, de la façon suivante :

- En les remettant directement à l'hôtel de ville sise au 646, 1<sup>er</sup> Rang Ouest
- En les déposant dans la chute à courrier près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;
- En envoyant à l'adresse courriel suivante : [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com)

Que l'objet du projet de règlement touche toutes les zones de la Municipalité et vise à permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales.

Que ce projet de règlement comporte une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [ste-christine.com](http://ste-christine.com) sous la rubrique « greffe/règlements ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous procurer une copie de ce projet de règlement à l'hôtel de ville sur les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE, CE 15 DÉCEMBRE 2020.**

La directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard